

SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

Article 14 Définitions & rôles

14.1 Entraîneur-Bénévole

Toutes personnes désirant occuper un poste au sein d'une équipe reconnue par l'organisation des Grizzlis

14.2 Entraîneur-chef

- Personne qui dirige le personnel et les joueurs d'une équipe.
- Participe au recrutement des entraîneurs et bénévoles de son équipe
- Participe au(x) séminaire(s) de formation et réunion(s) de l'organisation
- Possède une formation reconnue par la fédération de football selon son niveau
- S'assure du respect des règles de l'organisation, notamment au niveau du temps de jeu minimal alloué aux joueurs
- S'assure de créer un bon esprit d'équipe entre les bénévoles et les joueurs
- Rencontre les entraîneurs et bénévoles afin de planifier le rôle de chacun
- Rencontre les parents en début de saison, et au besoin, afin de faire un survol des intentions de l'équipe
- Répartit les entraîneurs par spécialités avec, entre autres, un coordonnateur offensif et un coordonnateur défensif
- Planifie les pratiques en collaboration avec les autres entraîneurs de l'équipe
- S'assure que chaque joueur blessé a l'accord du soigneur avant de revenir au jeu ou à l'entraînement
- Intervient en cas de problèmes entre les bénévoles, parents et/ou joueurs de son équipe
- Connaît de façon approfondie les règlements de son niveau
- Rencontre l'arbitre et l'entraîneur-chef de l'autre équipe avant chaque partie
- S'assure que le terrain de partie ou d'entraînement est sécuritaire pour les jeunes
- Responsable des équipements nécessaires aux pratiques et parties de l'équipe
- Remplit la feuille d'appréciation des arbitres en fin de match
- S'assure que la philosophie et le code d'éthique de l'organisation soient respectés par tous
- Signale au directeur de la catégorie toute anomalie ou inquiétude envers la sécurité des joueurs, le bon déroulement des entraînements et partie, ou respect des règles de l'organisation

14.3 Coordonnateur

- Entraîneur qui a la responsabilité d'une unité dans une équipe (offensive, défensive, unités spéciales)
 - Participe à la planification et à l'exécution des pratiques et parties de l'équipe
 - Participe au(x) séminaire(s) de formation de l'organisation
 - Possède les formations nécessaires et reconnues par la fédération de football selon son niveau
 - Contribue à créer un bon esprit d'équipe entre les bénévoles et les joueurs
 - Contribue à ce que la philosophie et le code d'éthique de l'organisation soient respectés par tous
 - Signale à l'entraîneur-chef ou au directeur de la catégorie toute anomalie ou inquiétude envers la sécurité des joueurs, le bon déroulement des entraînements et parties, ou le respect des règles de l'organisation

14.4 Entraîneurs-adjoint

- Personne qui apporte son soutien aux coordonnateurs ou à l'entraîneur-chef d'une équipe.
- Participe à la planification et à l'exécution des pratiques et parties de l'équipe
- Possède les formations nécessaires et reconnues par la fédération de football selon son niveau
- Contribue à créer un bon esprit d'équipe entre les bénévoles et les joueurs
- Contribue à ce que la philosophie et le code d'éthique de l'organisation soient respectés par tous
- Signale à l'entraîneur-chef ou au directeur de la catégorie toute anomalie ou inquiétude envers la sécurité des joueurs, le bon déroulement des entraînements et parties, ou le respect des règles de l'organisation

14.5 Gérant

- Responsable des activités de support de l'équipe
- Contacte, au besoin, les joueurs, parents et bénévoles
- Trouve les bénévoles de parties (chaîneurs, chronomètres)
- Responsable de l'eau et des oranges
- Responsable des contrats de joueurs, formulaire d'assurances, feuilles de matchs et tout autres formulaires requis au bon fonctionnement de l'équipe
- Vérifie les contrats des joueurs et entraîneurs des équipes adverses avant une partie à la demande de l'entraîneur-chef et signale toute irrégularité
- Assiste le vice-président Opérations dans la planification et déroulement des activités de l'équipe
- Vérifie les poids limites des joueurs lorsque prévu et/ou nécessaire
- Remet les feuilles de match complétées au vice-président opérations

- Signale à l'entraîneur-chef ou au directeur de la catégorie toute anomalie ou inquiétude envers la sécurité des joueurs, le bon déroulement des entraînements et parties, ou le respect des règles de l'organisation

14.6 Assistant-gérant/gérant d'équipement

- Assiste le gérant d'équipe.
- Responsable des équipements des joueurs
- S'assure, avec le responsable des équipements, d'avoir les pièces de rechange et kit de réparations nécessaires aux changements et/ou réparations mineures
- Assiste le responsable de l'équipement lors de la remise, du retour, inventaire et nettoyage des équipements
- Signale à l'entraîneur-chef ou au directeur de la catégorie toute anomalie ou inquiétude envers la sécurité des joueurs, le bon déroulement des entraînements et parties, ou le respect des règles de l'organisation

14.7 Soigneur

- Agit comme soigneur auprès des joueurs, le tout en conformité avec les standards de secourisme reconnus.
- Possède une formation en secourisme reconnue par la fédération de football
- S'assure que le terrain de partie ou d'entraînement est sécuritaire pour les jeunes
- Donne son accord avant qu'un joueur blessé ne retourne au jeu ou à l'entraînement
- Maintien le dossier des rapports d'accident à jour
- Signale à l'entraîneur-chef ou au directeur de la catégorie toute anomalie ou inquiétude envers la sécurité des joueurs, le bon déroulement des entraînements et parties, ou le respect des règles de l'organisation

14.8 Assistant-soigneur

- Assiste le soigneur de l'équipe
- Signale à l'entraîneur-chef ou au directeur de la catégorie toute anomalie ou inquiétude envers la sécurité des joueurs, le bon déroulement des entraînements et parties, ou le respect des règles de l'organisation

Article 15 Enregistrement

- 15.1 Toutes personnes désirant être un bénévole-équipe dans une équipe des Grizzlis doivent poser leur candidature en remplissant le formulaire à cette fin sur le site web www.grizzlisfootball.com.

Article 16 Processus de sélection

- 16.1 Selon le poste de bénévole dans l'équipe, le processus de sélection est différent.
- 16.2 Entraîneur-chef
- 16.2.1 L'Organisation des Grizzlis procédera à la sélection des entraîneurs-chef de toutes les équipes.
- 16.2.2 Le conseil d'administration fera la sélection suite à une rencontre avec chaque candidat.
- 16.2.3 Si un candidat fait partie du conseil d'administration, celui-ci ne pourra participer au processus de sélection pour la catégorie visée.
- 16.2.4 Lorsque les candidats seront sélectionnés et après que les candidats seront avisés, les noms seront affichés sur le site web de l'organisation.
- 16.2.5 Exigences des candidats sélectionnés :
- L'entraîneur-chef doit assister à toutes les rencontres prévues par l'organisation
 - L'entraîneur-chef doit poursuivre une formation continue vers l'obtention du niveau exigé par sa division conformément au tableau d'accréditation technique de l'article 51 du *Livre vert* et ce, dans le cadre du programme national de certification des entraîneurs (PNCE)

- 16.3 Coordonnateurs
 - 16.3.1 Les coordonnateurs seront sélectionnés par l'entraîneur-chef une fois celui-ci confirmé. L'entraîneur-chef recevra par l'organisation une liste des candidats préalablement inscrits.
 - 16.3.2 Lorsque les coordonnateurs seront choisis par l'entraîneur-chef, celui-ci devra soumettre sa liste de coordonnateurs au conseil d'administration pour approbation.
 - 16.3.3 Advenant un refus d'un candidat par le conseil d'administration, l'entraîneur-chef devra procéder à une nouvelle sélection.
 - 16.3.4 Une fois que les coordonnateurs seront choisis par l'entraîneur-chef et approuvés par le conseil d'administration, le groupe devra rencontrer le directeur de la catégorie pour discuter des règles de l'organisation et de la planification de la saison.
- 16.4 Entraîneur-adjoint/Gérant/Soigneur
 - 16.4.1 Les entraîneurs-adjoint, soigneurs et gérants seront sélectionnés par l'entraîneur-chef parmi la liste des candidats bénévole-équipe préalablement inscrits ;
 - 16.4.2 Pour les catégories exigeant une sélection de joueurs ou une catégorie qui possède plus d'une équipe, la sélection des bénévoles se fera **seulement une fois que les joueurs auront été sélectionnés.**
 - 16.4.3 Pour les autres catégories, les candidats peuvent être sélectionnés par l'entraîneur-chef **dès le début de la saison**
 - 16.4.4 Les candidats soigneurs devront posséder minimalement une formation en secourisme reconnue par Football Québec.

Article 17 **Nombre maximal d'entraîneur-bénévoles**

- 17.1 Pour les catégories atome à peewee, un maximum de bénévoles enregistrés par équipe est fixé par l'organisation des Grizzlis.
- 17.1.1 Atome : 9 bénévoles maximum par équipe
- 17.1.2 Moustique et Peewee : 12 bénévoles maximum par équipe